



UNE ATTENTION ACCRUE EN TRAVERSANT DES PÂTURAGES

Un cinquième des chemins de randonnée de Suisse traversent pâturages et prairies. Il n'est pas rare d'y trouver des vaches allaitantes ou des chiens de protection des troupeaux, dont la tâche consiste à protéger les bêtes de tout danger. Des règles importantes s'appliquent aux randonneurs et aux propriétaires d'animaux si l'on veut assurer des rencontres paisibles.

L'arrivée du printemps, c'est aussi l'appel des sommets, pour les amateurs de randonnée comme pour les milliers d'animaux de rente qui partent estiver sur l'alpage. Bovins et ovins accomplissent une tâche écologique essentielle en broutant la belle herbe des pâturages alpins. En effet, si ceux-ci n'étaient plus utilisés, leur rôle d'importante surface fourragère serait menacé et ils se transformeraient en forêts. Les animaux contribuent à préserver le paysage cultivé dans lequel les randonneurs aiment se ressourcer.

LES MÈRES PROTÈGENT LEURS PETITS

Là où certains pratiquent l'agriculture, d'autres se détendent. En Suisse, quelque 12 000 km de chemins de randonnée passent par des alpages exploités. Si l'on y rencontre des animaux de rente, il convient de respecter quelques règles, surtout s'il s'agit de troupeaux de vaches allaitantes qui protègent instinctivement leurs veaux. Les bovins sont des animaux largement pacifiques, mais ils peuvent représenter un danger s'ils se sentent menacés et veulent défendre leurs petits. Surtout si les randonneurs ne respectent pas une distance suffisante ou sont accompagnés d'un chien.

PRÉVENIR ENSEMBLE LES INCIDENTS

Afin d'éviter des incidents tragiques, plusieurs organisations comme Suisse Rando, l'association Vache mère Suisse, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et l'Union suisse des paysans s'engagent dans la prévention. «Pour offrir une cohabitation sûre, les exploitations agricoles,

les responsables des chemins de randonnée et les randonneurs doivent jouer le jeu», explique Pietro Cattaneo, responsable de ce thème à Suisse Rando. Les détenteurs de bétail sont soumis à un devoir de diligence. Seules les bêtes calmes peuvent être placées dans les pâturages traversés par des chemins de randonnée. Une évaluation des risques est effectuée avant chaque saison et des mesures sont prises si nécessaire. Les responsables des chemins jouent eux aussi un rôle important. Pietro Cattaneo précise que les collaborateurs des associations cantonales de tourisme pédestre recherchent des solutions avec les exploitants agricoles et, lorsqu'il n'y pas d'autre possibilité, étudient la possibilité de déplacer ou de contourner le sentier.

TROIS RÈGLES SIMPLES

Aux randonneurs d'adopter un comportement correct en retenant trois règles simples: garder ses distances, ne pas toucher les veaux et tenir les chiens en laisse.

Les randonneurs accompagnés d'un chien doivent être très prudents. Le bétail peut confondre l'ami à quatre pattes avec son ennemi naturel, le loup, et se défendre, ce qui peut avoir des conséquences fatales pour l'homme et le chien. Il ne faut donc jamais laisser son chien courir librement autour du troupeau mais le tenir calmement et à bonne distance des bêtes en traversant le pâturage. Ne lâcher la laisse que s'il faut laisser le chien s'enfuir en cas d'attaque. Même les promeneurs sans chien doivent dépasser le troupeau à une distance aussi grande que possible afin que les animaux ne se sentent pas



menacés. Ne pas oublier, bien sûr, de refermer le portail de pâturage. Ne jamais toucher les veaux et ne pas passer entre les vaches et leurs petits. En s'ébrouant, baissant la tête ou grattant le sol, les bêtes donnent des signes d'avertissement très clairs. Il faut alors quitter tout de suite le pâturage en marchant lentement et en arrière.

LES CHIENS DE PROTECTION DES TROUPEAUX

Les chiens de protection gardent leur troupeau et tiennent donc les bêtes à l'écart de tout ce qui leur est inconnu. Les aboiements, la course ou rien que l'apparence imposante de ces chiens peuvent effrayer les randonneurs. Comment se comporter quand on rencontre un chien de protection vigilant? Il faut garder ses distances avec le troupeau et rester immobile, ne pas faire sursauter les chiens et le bétail et ne pas les provoquer en levant des bâtons ou en criant. Le chien doit avoir la possibilité d'évaluer la situation, ce qui peut prendre un certain temps. S'il a accepté la personne et s'est calmé de manière clairement identifiable, la marche peut se poursuivre avec précaution. Les chiens étrangers déclenchent une réaction défensive accrue chez les chiens de garde. Il est donc tout à fait déconseillé d'emmener des chiens de compagnie dans ces régions.

BIEN S'INFORMER

Lisez les panneaux d'information sur place. L'office du tourisme local peut indiquer si des troupeaux paissent sur le trajet de la randonnée prévue. Protection des troupeaux Suisse affiche sur une carte en ligne les endroits où les troupeaux sont accompagnés de chiens de protection.

Pour d'autres informations:

- [SUISSE-RANDO.CH](https://www.suisse-rando.ch)
- [VACHEMERE.CH](https://www.vachemere.ch)
- [PROTECTIONDESTROUPEAUX.CH/FR](https://www.protectiondestroupeaux.ch/fr)
- [SPAA.CH](https://www.spaa.ch)
- [SBV-USP.CH/FR](https://www.sbv-usp.ch/fr)

